



# LIGUE REGIONALE D'AQUITAINE

FEDERATION FRANCAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE

[www.balltrap-aquitaine.com](http://www.balltrap-aquitaine.com)



## ARBITRE ! POURQUOI PAS VOUS ?

**La Commission Régionale d'Arbitrage procède au recrutement de Juges Arbitres.**

- La qualité de Juge Arbitre est décernée par la Fédération Française de Ball-Trap. Elle est sanctionnée par une évaluation des capacités d'arbitrer les disciplines de Ball-Trap régies par la F.F.B.T.
- Un juge Arbitre doit posséder une profonde expérience du tir sur plateaux.
- Un Juge Arbitre doit assurer l'ordre, la bienséance et la sécurité sur le pas de tir. Il en sera de même lors des barrages.
- Le rôle principal du Juge Arbitre consiste à faire respecter les règlements et à décider après chaque lancement, si le plateau est touché ou non, et à signaler clairement s'il a été manqué ou No-bird. Le Juge Arbitre prend seul les décisions.

**La mission des Juges Arbitres a une double finalité qui se résume ainsi :**

- Assurer et transmettre le décompte des plateaux cassés et manqués et juger les cas litigieux. Dans ce cas les Juges Arbitres sont souverains et leurs décisions sont sans appel sur des plateaux jugés « Bon » ou « Zéro ».
- Assurer et veiller aux règles de maintien et de sécurité des tireurs, assistants et spectateurs sur le stand.

**L'arbitrage se présente à deux niveaux.**

### **JUGE ARBITRE REGIONAL**

- La qualité de Juge Arbitre Régional est conférée par la F.F.B.T. sur proposition de la Ligue Régionale à laquelle appartient l'intéressé. Cette proposition est conditionnée par l'admission aux épreuves de contrôle des connaissances, organisées par la Ligue.
- Chaque année ou en fonction des besoins, est organisée une ou plusieurs session(s) d'évaluation des capacités, sous la direction de la Ligue. Cette épreuve est fixée par la Commission Régionale d'Arbitrage. Elle comporte :
  1. Un contrôle des connaissances théoriques
  2. Un contrôle des aptitudes pratiques (lequel intervient au cours de deux arbitrages réels effectués par le candidat durant la saison sportive en cours), dans la même discipline.
- La notation des candidats est effectuée par un jury désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage. Le jury est composé d'un représentant de la Ligue ou du Président, et de l'Arbitre responsable de la compétition.
- L'attribution de la qualification est du ressort de la F.F.B.T, elle intervient au terme d'une année au cours de laquelle le Juge Arbitre stagiaire devra effectuer au moins deux autres arbitrages.

**JUGE ARBITRE NATIONAL : C'est la suite logique des choses.**

***Si vous êtes volontaire pour la fonction de Juge Arbitre FFBT, vous pouvez vous adresser auprès de votre Ligue au 05.47.36.50.14, mail : [sartor.yves@neuf.fr](mailto:sartor.yves@neuf.fr)***